

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Demandes de subvention pour l’organisation des manifestations prévues cet été lors de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Demandes de subvention pour l'organisation des manifestations prévues cet été lors de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent

Les budgets communaux comportent généralement un volume de crédits destiné au versement de subventions aux associations. Par l'attribution de subventions, la commune a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi la politique de soutien actif aux associations locales.

Monsieur le Maire propose au vote du conseil des subventions aux associations pour l'organisation des manifestations prévues cet été dans le cadre de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

• Pour l'organisation des manifestations prévues cet été dans le cadre de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent :

♦ Amis de la Boule Flamande	414 €
♦ Amis du Ryveld	300 €
♦ Amis du Ryveld (<i>orchestre</i>)	400 €
♦ Amis de la Boule Flamande – Ryveld	470 €
♦ Carabiniers Réunis	400 €
♦ Messenger de la Frontière	250 €
♦ Société Saint-Sébastien	360 €
♦ Association Saint-Laurent Loisirs	200 €

PRÉCISE que les présidents d'associations, tels que nommés ci-dessous, n'ont pas participé au vote :

- M. Yves DEBRUYNE, pour les Amis du Ryveld,
- Mme Martine GHELEIN, pour l'Association Saint-Laurent Loisirs

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_48
Objet :	Demandes de subvention pour l'organisation des manifestations prévues cet été lors de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_48-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_48-DE-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Délibération) Nom original : 48 _ Demandes de subventions pour les ducasses.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_48-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	83.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 15h45min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 15h46min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 15h55min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 15h56min06s	Reçu par le MI le 2025-07-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 27

OBJET : Solidarité avec la population de Mayotte – subvention exceptionnelle

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Solidarité avec la population de Mayotte – subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 14 décembre 2024, un cyclone particulièrement violent (Chido) avec des rafales atteignant 220 km/h a dévasté l'île de Mayotte, causant des dommages matériels considérables, des pertes humaines et plusieurs milliers de blessés.

L'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'Association Nationale des Elus des Littoraux et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Monsieur le Maire propose au conseil de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2.000 € à la commune de Mtsumboro au nord de l'île (où Monsieur le Maire de Steenwerck a un contact) en vue de la reconstruction d'un gymnase.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à la commune de Mtsumboro au nord de l'île de Mayotte en vue de la reconstruction d'un gymnase suite au passage du cyclone Chido.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_49
Objet :	Solidarité avec la population de Mayotte - subvention exceptionnelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_49-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_49-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : 49 _ Solidarit__ avec la population de Mayotte _ subvention exceptionnelle.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_49-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 15h48min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 15h49min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 15h57min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 15h57min22s	Reçu par le MI le 2025-07-02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Modification des tarifs pour l’inscription à l’école de musique

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Modification des tarifs pour l'inscription à l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 28 mars 2017 modifiant les tarifs pour l'inscription à l'école de musique depuis le 1^{er} juin 2017 ainsi qu'il suit :

- Droit d'inscription annuel :
 - Steenvoordoos : 35 €
 - Extérieurs : 70 €
- Location de l'instrument :
 - Steenvoordoos : 50 €
 - Extérieurs : 70 €

Il propose à l'Assemblée d'y apporter de nouvelles modifications comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Droit d'inscription annuel :
 - Steenvoordoos : 40 €
 - Extérieurs : 80 €
- Location de l'instrument :
 - Steenvoordoos : 55 €
 - Extérieurs : 80 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs pour l'inscription à l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2025 tels qu'énoncés ci-dessus à savoir :

- Droit d'inscription annuel :
 - Steenvoordoos : 40 €
 - Extérieurs : 80 €
- Location de l'instrument :
 - Steenvoordoos : 55 €
 - Extérieurs : 80 €

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_50
Objet :	Modification des tarifs pour l'inscription à l'école de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_50-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_50-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : 50 _ Modification des tarifs pour l'inscription __ l__cole de musique.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_50-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	202.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 15h51min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 15h51min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 15h57min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 15h58min13s	Reçu par le MI le 2025-07-02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 27

OBJET : Agence France Locale – Nomination des représentants de la Collectivité

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

**Agence France Locale – Nomination de
nouveaux représentants de la Collectivité**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 mars 2024 par laquelle le conseil approuvait l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale – Société Territoriale et désignait Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, maire et Monsieur Alexis BOUREZ, adjoint au maire en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Suite à la démission de Monsieur BATAILLE de son mandat et à l'élection de Monsieur Yves DEBRUYNE, nouveau maire en date du 22 mars 2025, il y a lieu de nommer des nouveaux représentants à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

VU le livre II du Code de Commerce,

VU la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- de désigner Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire, en tant que représentant titulaire de la commune et Monsieur Alexis BOUREZ, en tant que représentant suppléant de la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités Spécialisés, etc...), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

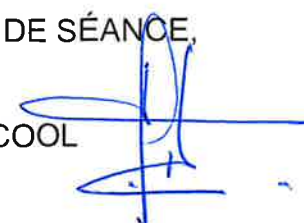
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,


LE MAIRE,
Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SÉANCE,
Anne DECOOL


Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_51
Objet :	Agence France Locale - Nomination de nouveaux représentants de la Collectivité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_51-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	897 o
Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_51-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	201.8 Ko
Nom original : 51 _ Agence France Locale _ Nomination repr__sentants de la collectivit__.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_51-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 15h55min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 15h55min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 15h58min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 15h58min53s	Reçu par le MI le 2025-07-02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Octroi de la garantie à certains créanciers à l’Agence Locale – année 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – année 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 mars 2024 par laquelle le conseil approuvait l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- L'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- L'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts à l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (La Garantie).

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres ;

- Le montant maximum de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune est autorisée à souscrire pendant l'année 2025.
- La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- La garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la société territoriale ; et
 - Si la garantie est appelée, la commune s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par la commune au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

Le conseil est donc appelé à solliciter une garantie d'emprunt auprès de l'Agence France Locale dans ces conditions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

VU la délibération du 27 mars 2024 par laquelle le conseil approuvait l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

VU les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Commune afin qu'elle puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

VU le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes ;

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE que la Garantie de la commune de Steenvoorde est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Steenvoorde est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,
- La durée maximale de la Garantie correspondant à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Steenvoorde pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- La Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - o Si la Garantie est appelée, la commune de Steenvoorde s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - o Le nombre de garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE Monsieur le Maire pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de la Garantie pris par la commune de Steenvoorde, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

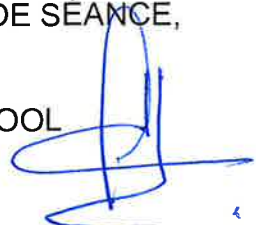
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,


LE MAIRE,
Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Anne DECOOL 

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_52
Objet :	Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - année 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_52-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_52-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	229.3 Ko
Nom original : 52 _ Agence France Locale _ octroi de la garantie _ certains cr__anciers _ ann__e 2025.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_52-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : 52B _ Mod__lex caract__ristique garantie emprunt Agence France Locale.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_52-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 15h58min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 15h58min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 15h59min05s	Transmis au MI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la Communauté d’Agglo Cœur de Flandre pour la réalisation des travaux d’aménagements du centre-ville

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la
Communauté d'Agglo Cœur de Flandre pour la réalisation
de travaux d'aménagement du centre-ville**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement du centre-ville et notamment de la Grand-Place Norbert Ségard.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement du centre-ville,

CONSIDÉRANT que les emprises se trouvent sur le domaine communal

CONSIDÉRANT que Cœur de Flandre Agglo est compétente techniquement pour réaliser, suivre, contrôler et réceptionner ce type de travaux ;

CONSIDÉRANT qu'afin de mutualiser les moyens et rationaliser les coûts, la commune souhaite confier la réalisation de ces travaux à Cœur de Flandre Agglo,

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville avec Cœur de Flandre Agglo.

À réception du chantier, la commune prendrait à sa charge la part correspondante aux travaux réalisés pour son compte, soit une estimation de 396 097,85 € HT + 5 % HT de frais d'études + 11 651,20 € HT de frais de géolocalisation et de topographie.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

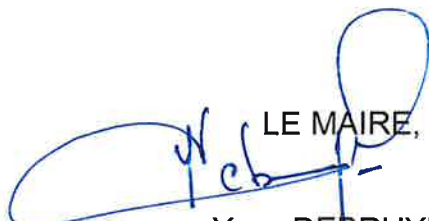
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville avec Cœur de Flandre Agglo.

PRECISE qu'à réception du chantier, la commune prendra à sa charge la part correspondante aux travaux réalisés pour son compte, soit une estimation de 396 097,85 € HT + 5 % HT de frais d'études + 11 651,20 € HT de frais de géolocalisation et de topographie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville avec Cœur de Flandre Agglo ainsi les avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,


LE MAIRE,
Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_53
Objet :	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglo Cœur de Flandre pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_53-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_53-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 53 _ Convention ma__trise d_ouvrage avec Coeur de Flandre Agglo _ travaux am__nagement centre_ville.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_53-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	208.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 53B _ Convention travaux am__nagement centre_ville avec Coeur d_Agglo.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_53-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	186 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h06min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h15min06s	Accepté par le TdT : validation OK



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

**OBJET : Désignation de représentants de la Commune au conseil
d’administration de l’EHPAD du Cloostermelen - modification**

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Désignation de représentants de la Commune au
Conseil d'Administration de l'EHPAD
du Cloostermeulen – modification

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 7 avril 2025 par laquelle le Conseil Municipal désignait les représentants de la Commune appelés à siéger au conseil d'administration de l'EHPAD du Cloostermeulen.

Il informe l'Assemblée qu'il souhaite, en raison de sa charge de travail en tant que Maire nouvellement nommé, déléguer à Monsieur Jean-Luc BARET la présidence du conseil d'administration de l'EHPAD du Cloostermeulen.

Aussi il y a lieu de désigner de nouveaux représentants, car dans le cas où Monsieur le Maire est désigné par le conseil municipal, il devient automatiquement président du conseil d'administration.

VU l'article R 315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit que le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département comprend 12 membres ;

Etant donné que sur proposition du maire, la présidence du conseil d'administration peut être assurée par un représentant élu au sein du conseil municipal ;

VU le souhait de Monsieur le Maire de déléguer la présidence du conseil d'administration de l'EHPAD du Cloostermeulen à Monsieur Jean-Luc BARET en raison de sa charge de travail en tant que Maire de la commune nouvellement nommé ;

VU la nécessité de désigner 3 délégués titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD du Cloostermeulen ;

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

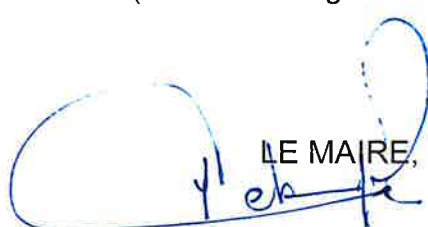
SONT ÉLUS À L'UNANIMITÉ :

- M. Jean-Luc BARET
- Mme Marie-France WYLLEMAN
- Mme Martine GHELEIN

Pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD du Cloostermeulen.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 7 avril 2025.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)


LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE



expédition conforme,

LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_54
Objet :	Désignation de représentants de la Commun au Conseil d'Administration de l'EHPAD du Cloostermeulen -
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_54-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_54-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : 54 _ D __signation de repr __sentants de la commune au CA du Cloostermeulen _ modification.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_54-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	201.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h09min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h15min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 16h15min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 16h16min05s	Reçu par le MI le 2025-07-02



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

**OBJET : Vente de la tondeuse autoportée de marque Gianni Ferrari T4 à la
Société LOXAFRI LAMBIN**

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

**Vente de la tondeuse autoportée de marque Gianni Ferrari T4
à la Société LOXAGRI LAMBIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la tondeuse autoportée de marque Gianni Ferrari T4 connaît des difficultés de fonctionnement.

Il présente à l'Assemblée les différentes propositions reçues dont celle de la Société Loxabri Lambin de Saint Martin Lez Tatinghem pour la reprise du matériel pour un montant de 7.000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

► AUTORISE Monsieur le Maire :

- à vendre en l'état la tondeuse autoportée de marque Gianni Ferrari T4 à la Société LOXAGRI LAMBIN de Saint Martin Lez Tatinghem pour un montant de 7.000 € ;

- à signer tous les documents relatifs à la cession de celle-ci et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

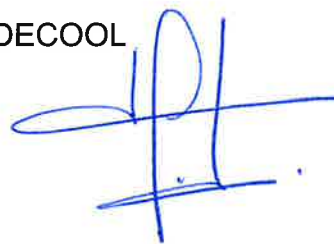
LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE




LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_55
Objet :	Vente de la tondeuse autoportée de marque Gianni Ferrari T4 à la société LOSAGRI LAMBIN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_55-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_55-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : 55 _ Vente tondeuse autoport__e Gianni Ferrari T4 __ la soci__t__ Loxagri Lambin.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_55-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h15min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h16min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 16h17min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 16h17min25s	Reçu par le MI le 2025-07-02



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Convention avec le CdG59 relative à l’adhésion de la Commune à la médiation préalable obligatoire

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Convention avec le Cdg59 relative à l'adhésion de la Commune à la médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 et en modifiant les articles L 213-11 à L 213-14 du Code de la Justice Administrative (CJA).

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire :

1°/ - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2°/ - Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3°/ - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4°/ - Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5°/ - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de sa vie ;

6°/ - Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7°/ - Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés. Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

En application de l'article L. 213-12 du code de la Justice Administrative, « Lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté exclusivement par l'administration qui a pris la décision attaquée. »

Cette prestation est fixée par le CdG59 dans les conditions suivantes :

- Frais de traitement administratif du dossier : 50 euros. Ces frais incluent l'examen de la recevabilité de la demande, la désignation des médiateurs en charge de la médiation, les prises de contact avec les parties à la médiation et les démarches en vue de l'obtention de l'accord des parties pour s'engager dans un processus de médiation.
- Forfait médiation : 400 euros. Les Frais de traitement de dossier seront inclus dans le forfait médiation en cas de médiation engagée.
- Une médiation dure en moyenne 5 à 7 heures. Au-delà de 7 heures de médiation, un supplément de 50 euros par heure supplémentaire sera appliqué.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et sollicite l'autorisation à signer la convention avec le CdG59 y afférente.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la mission de la médiation préalable proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans les conditions énumérées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Nord ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

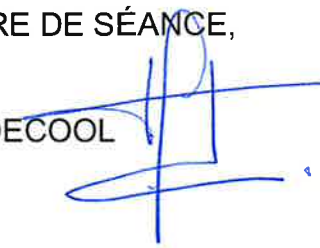
Pour expédition conforme,

LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE



LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL


Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_56
Objet :	Convention avec le Cdg59 relative à l'adhésion de la commune à la médiation préalable obligatoire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_56-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_56-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 56 _ Convention avec Cdg59 _ m _ diation pr _ alable obligatoire.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_56-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	209.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 56B _ Convention Cdg59 _ Adh _ sion MPO.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_56-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	300 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h18min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h19min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 16h22min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 16h22min44s	Reçu par le MI le 2025-07-02



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Par délibération en date du 3 mars 2025, le conseil municipal modifiait le tableau des effectifs des emplois permanents.

Suite à la réussite d'un examen professionnel dans la filière culturelle, secteur de l'enseignement artistique, à l'augmentation des effectifs pour le professeur de cor et de trompette, à la fin du contrat d'un professeur de musique (professeur de saxophone) en activité accessoire au 30 juin 2025, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2025 ainsi qu'il suit :

► pour la filière culturelle, secteur de l'enseignement artistique :

- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 3 H 30 hebdomadaires (professeur de formation musicale) suite à la réussite de l'examen professionnel et à l'inscription au tableau d'avancement de grade ;
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (professeur de cor) à raison de 3H30 hebdomadaires au lieu de 3H00 actuellement suite à une augmentation des effectifs ;
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (professeur de trompette) à raison de 4H30 hebdomadaires au lieu de 4H00 actuellement dans le cadre de la modification du contrat à durée déterminée pour faire suite à une augmentation des effectifs ;
- recrutement d'un professeur de musique en activité accessoire à raison de 7H00 hebdomadaires pour un montant de 650 € brut mensuel pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 ;

► pour la filière médico-social – secteur social :

- création d'un poste d'assistant territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 30 H 00 hebdomadaires.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents telles qu'énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025, à savoir :

► pour la filière culturelle, secteur de l'enseignement artistique :

- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 3 H 30 hebdomadaires (professeur de formation musicale) suite à la réussite de l'examen professionnel et à l'inscription au tableau d'avancement de grade ;

- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (professeur de cor) à raison de 3H30 hebdomadaires au lieu de 3H00 actuellement suite à une augmentation des effectifs ;
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (professeur de trompette) à raison de 4H30 hebdomadaires au lieu de 4H00 actuellement dans le cadre de la modification du contrat à durée déterminée pour faire suite à une augmentation des effectifs ;
- recrutement d'un professeur de musique en activité accessoire à raison de 7H00 hebdomadaires pour un montant de 650 € brut mensuel pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 ;

► pour la filière médico-social – secteur social :

- création d'un poste d'assistant territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à raison de 30 H 00 hebdomadaires.

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

 LE MAIRE,

Yves DEBRUYNE

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL





TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS
--

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL
Filière Administrative	- 1 attaché principal - 1 attaché territorial - 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe - 2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe - 1 adjoint administratif - 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe - 1 adjoint administratif (01/05/2023)	90 % 20h00/hebdo
Filière Technique	- 2 Ingénieurs - 1 technicien principal de 1^{ère} classe - 1 technicien principal de 2^{ème} classe - 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe - 12 adjoints techniques territoriaux - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 2 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique territorial	32h15/hebdomadaires 30h15/hebdomadaires 30h00/hebdomadaires 30h00/hebdomadaires 29h30/hebdomadaires 28h00/hebdomadaires 28h00/hebdomadaires 26h30/hebdomadaires 23h30/hebdomadaires
Filière médico-sociale Secteur social	- 3 assistants spécialisés Principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles - 1 assistant territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles	30h00/hebdomadaires
Filière Police Municipale	- 1 brigadier-chef principal de police municipale - 1 gardien-brigadier de police municipale	
Filière animation	- un reporter photographe	
Filière Culturelle - Secteur de l'enseignement artistique (20 H 00 = temps plein) - Secteur du patrimoine et des bibliothèques	- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe faisant fonction de directeur - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 2 assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 2 assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 professeur de musique en activité accessoire (du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026) - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint du patrimoine	20h00/hebdomadaires 70 % (14 h 00 hebdomadaires) 6h00/hebdomadaires 6h30/hebdomadaires 4h30/hebdomadaires 4h00/hebdomadaires 3h00/hebdomadaires 2h30/hebdomadaires 3h30/hebdomadaires 3h00/hebdomadaires 3h30/hebdomadaires 7h00/hebdomadaires 17h30 hebdomadaires

LE MAIRE

Yves DEBRUYNE

LA SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE
Anne DECOOL

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_57
Objet :	Mise à jour du tableau des effectifs des emplois
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_57-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_57-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 57_ Mise __ jour du tableau des effectifs des emplois permanents.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_57-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	204.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 57B _ Tableau des effectifs des emplois permanents.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_57-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	199.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h20min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h20min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 16h22min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 16h23min05s	Reçu par le MI le 2025-07-02



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 24 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	18
VOTANTS :	27

OBJET : Résultat de consultation d'un marché et d'un avenant de marché

L’an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves DEBRUYNE, Maire.

Étaient présents : M. Yves DEBRUYNE, Maire ; M. Jean-Luc BARET, Mme Anne DECOOL, MM. Alexis BOUREZ, Nicolas PANNEQUIN, Mme Marie-Astrid SAVARY, Adjoints ; Mmes Marie-France WYLLEMAN, Rita MARQUISE, M. Régis VANNEUVILLE, Mmes Martine GHELEIN, Valérie LEROUGE, M. Fabien VERDONCK, Mmes Ludivine VANDEN CASTEELE, Émilie DECLERCK, M. Régis GODEL, MM. François PARESYS, Yvon ENTE, Delphin KERCKHOVE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) : Madame Edith STAELEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Martine GHELEIN), M. Fabrice D’HAUDT (excusé – a donné pouvoir à M. Alexis BOUREZ), Mme Béatrice KEURINCK (excusée – a donné pouvoir à M. Fabien VERDONCK), M. Yannick OBRY (excusé – a donné pouvoir à M. Yves DEBRUYNE), M. Sébastien PERAL (excusé – a donné pouvoir à M. Jean-Luc BARET), M. Géry MEIRLAND (excusé - a donné pouvoir à Mme Valérie LEROUGE), Mme Angèle CROXOO (excusée – pouvoir à M. Régis VANNEUVILLE), M. Didier WILLAUME (excusé – a donné pouvoir à M. Régis GODEL), Mme Véronique SANSEN (excusée – a donné pouvoir à Mme Anne DECOOL).

Mme Anne DECOOL a été élue secrétaire de séance.

Résultat de consultation d'un marché et d'un avenant de marché

Par délibération du 22 mars 2025, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.

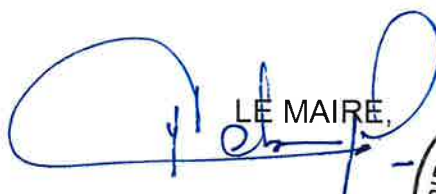
Monsieur le Maire rend compte du marché de travaux passé avec les différentes entreprises retenues pour l'extension du groupe scolaire Charles Perrault/Jean de la Fontaine comme suit :

- Lot 1 : Gros œuvre : SARL WALLYN pour un montant de 132 677,11 € HT soit 159 212,53 € TTC ;
- Lot 2 : Charpente bois – ossature bois – bardage : SARL HAUTS DE BOIS pour un montant de 49 923,75 € HT soit 59 908,50 € TTC ;
- Lot 3 : Couverture tuiles : SARL HAUTS DE BOIS pour un montant de 35 941,38 € HT soit 43 129,66 € TTC ;
- Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium : SAS ALNOR pour un montant de 43 123,00 € HT soit 51 747,60 € TTC ;
- Lot 5 : Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures – Mobilier : SARL MOREL ET FILS pour un montant de 98 498,44 € HT soit 118 198,13 € TTC ;
- Lot 6 : Carrelage – Faïence : SARL TENDANCE CARRELAGE pour un montant de 13 194,35 € HT soit 15 833,22 € TTC ;
- Lot 7 : Peinture – Sols souples : SOLS9 pour un montant de 33 064,26 € HT soit 39 677,11 € TTC ;
- Lot 8 – Electricité : SARL IDELEC pour un montant de 34 961,17 € HT soit 41 953,40 € TTC ;
- Lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : SARL DUYME ELECTRICITE pour un montant de 35 348 € HT soit 42 417,60 € TTC ;
- Lot 10 : Equipement de cuisine : SAS NORD COLLECTIVITE pour un montant de 67 342,12 € soit 80 810,54 € TTC.

Monsieur le Maire rend compte de l'avenant n°1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire pour un montant de 10 701,54 € HT, soit 12 841,85 € TTC portant le montant du marché à 48 170,54 € HT, soit 57 804,65 € TTC. Cet avenant fait suite à une modification du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la base de l'enveloppe financière affectée aux travaux déterminée en phase Avant Projet Définitif (forfait définitif).

Fait en séance à Steenvoorde, le 30 Juin 2025
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,


LE MAIRE,
Yves DEBRUYN



MUNICIPALITE DE STEENVOORDE
59114

LA SECRETAIRE DE SÉANCE,

Anne DECOOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Steenvoorde
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_58
Objet :	Résultat de consultation d'un marché et d'un avenant de marché
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215905803-20250630-D2025_58-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20250630-D2025_58-DE-1-1_0.xml	text/xml	880 o
Document principal (Délibération) Nom original : 58_r_sultat de consultation d_un march__ et d_un avenant de march__.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20250630-D2025_58-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	207.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2025 à 16h22min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2025 à 16h22min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2025 à 16h24min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juillet 2025 à 16h24min17s	Reçu par le MI le 2025-07-02